



PROTOCOLE de REOUVERTURE du Lycée Darmanté

Présenté à la CHS du 26 mai 2020– Avis favorable

CA du 02 juin 2020 : Adopté

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

La reprise progressive en « présentiel » des actions de formation accueillies dans les EPLE au titre de l'apprentissage (groupes indépendants) et de la formation continue est envisageable à compter du 11 mai.

La reprise s'effectuera selon un protocole sanitaire strict dans le respect du Protocole Sanitaire National défini par le MEN et la « circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages » du 04.05.2020

Ce protocole s'applique aux élèves, stagiaires de la formation continue et apprentis ainsi qu'aux parents d'élèves et à tous les personnels. Par facilité le terme « élève » recouvre tous les statuts.

Les élèves peuvent être dans plusieurs cas de figure : en classe, à la maison avec poursuite de l'enseignement à distance ou un mix des deux cas précédents.

Dans l'hypothèse d'une réouverture des lycées professionnels, « compte tenu de la suspension des PFMP, il convient de s'assurer que la formation professionnelle est suffisante en privilégiant les enseignements professionnels. Les cours en atelier devront être privilégiés, notamment en terminale ». Circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages du 04.05.2020

-O-O-O-O-

Préalable

« Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège ou au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires. »

La réouverture des établissements scolaires repose sur cinq fondamentaux :

Le maintien de la distanciation physique

L'application des gestes barrière

La limitation du brassage des élèves

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

La formation, l'information et la communication

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Les distances minimales en EPS sont supérieures.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



- Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

3 distributeurs automatiques de solution ou gel hydroalcoolique sont mis en place dans les lieux suivants :

- Entrée hôtellerie
- Entrée côté vie scolaire
- Sortie réfectoire

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

- Le port du masque

Pour les personnels

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque «grand public» en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Pour les élèves Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

- Le matériel

Pas d'échange et matériel limité au strict nécessaire. Chacun doit apporter son propre matériel.

Il est demandé aux élèves : mouchoirs jetables, petite bouteille d'eau, trousse complète, cahiers/feuilles, livres personnels, calculatrice + 2 pochestype congélation (une pour les masques propres et une pour les souillés, 1masque pour son arrivée au lycée– il lui sera remis un jeu de masques lavables le premier jour.

Équipement atelier hôtellerie : La tenue professionnelle reste la même conformément au règlement intérieur des ateliers, 1 kitEPI sera fourni avant l'accès aux ateliers ; les mallettes à couteaux personnelles restent dans les ateliers. Le matériel utilisé par l'élève sera le même durant toute la durée des travaux pratiques. (Casserolerie, vaisselle, verrerie, petits ustensiles)

Les élèves peuvent arriver en tenue « décontractée » le jour concerné par une pratique sportive raisonnée.

Pour tous, vêtements propres tous les jours

La limitation du brassage des élèves

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

- Une salle affectée à chaque classe, c'est l'enseignant qui se déplace
- Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés
- Deux entrées dans les bâtiments
- Un sens de circulation dans les couloirs, dans la classe, dans le secteur hôtellerie
- les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière, sur des espaces dédiés

Le nettoyage et la désinfection des locaux

Le protocole de nettoyage-désinfection respecte les préconisations du protocole national et de la collectivité régionale. Un plan de nettoyage est établi.

- Le nettoyage et la désinfection des locaux utilisés sont assurés chaque jour par les ATT avant l'arrivée des élèves et personnels
- Les sols : nettoyage-désinfection au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage
- Nettoyage-désinfection plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante)
- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc. ; ils sont réapprovisionnés régulièrement en papier, savon...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.
- Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme EN 14476 à l'aide du matériel mis à disposition.
- Nettoyage-désinfection des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent (hôtellerie, demi-pension...)
- Chaque utilisateur d'un bureau ou d'une salle désinfecte son poste de travail à l'aide du matériel mis à disposition
- Les ateliers de l'hôtellerie disposent d'un protocole de nettoyage-désinfection spécifique
- Les locaux sont aérés régulièrement - surtout après nettoyage- désinfection
- Les poubelles situées dans les salles de classe et dans la cour sont vidées très régulièrement au cours de la journée
- Traçabilité : affichage sur la porte des dates et heures du nettoyage et désinfection des locaux + nom du 1^{er} utilisateur de la salle.

La formation, l'information et la communication

- Les parents d'élèves seront informés des conditions de la reprise et notamment du présent protocole par le biais de Pronote et sur le site du lycée. Ils le seront aussi régulièrement sur le nombre d'élèves accueillis
- Les personnels seront formés lors de la prérentrée
- Les élèves seront formés le 1^{er} jour de retour en classe. Les kits de communication fournis par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse contribueront également à cette sensibilisation. Les consignes à respecter seront rappelées régulièrement
- Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adaptés
- ***Cependant si le comportement délibéré d'un élève met en danger la sécurité sanitaire des autres élèves ou personnels, il s'expose à des sanctions. Il sera demandé au parent de l'élève de venir le chercher.***

Capacité d'accueil :

Elle est déterminée en fonction :

- De la surface d'une salle : sur la base de 4 m² par élève (sauf fenêtre...) / 1 mètre de distanciation / maxi 15 élèves
- Des effectifs agents de la collectivité territoriale responsables des missions de nettoyage/désinfection et restauration
- Des effectifs enseignants
- Des effectifs AED
-

Arrivée dans l'établissement :

- Ouverture du portail à 8h15
- Les élèves qui arrivent par leurs moyens propres doivent éviter les rassemblements, respecter les règles de distanciation s'ils sont amenés à attendre devant l'entrée du lycée ; le port du masque est recommandé et devient obligatoire pour pénétrer dans l'établissement. Ils pénètrent dans le lycée par le portail principal
- Le port du masque est obligatoire dès la montée dans le bus pour les autres, ils ne le retirent pas en arrivant. Ils entrent dans le lycée par le portail pompier
- Dès l'ouverture du portail les élèves qui attendent pénètrent dans le lycée, les élèves descendant du bus entrent directement dans l'établissement
- Respect des règles de distanciation
- Un surveillant se tient à l'entrée et vérifie que chacun porte son masque – à défaut il leur en sera remis

- Se diriger vers l'espace de la cour réservé au groupe classe et attendre son professeur
- Les élèves ne doivent pas pénétrer dans les bâtiments sans la présence d'un adulte

- Suivre le Professeur jusqu'à la salle de cours en maintenant la distanciation. (le carré de la cour le + proche, la classe la plus éloignée dans le sens de circulation, les élèves installés au fond de la classe en premier)
- Démarrer avec un décalage de quelques minutes pour éviter les attroupements et croisements et utiliser le sens de circulation (hôtellerie et bât D&E)
- Toutes les portes d'accès dans les bâtiments sont ouvertes, il n'est pas besoin de les toucher

- Utiliser le gel hydro alcoolique à l'entrée du bâtiment
Hôtellerie porte accès direct cour d'honneur (face aux vestiaires)
Autres : passage devant vie scolaire
- Lavage des mains, dans les étages
- Accès à l'hôtellerie : les élèves en Service démarrent en 1^{er} pour rejoindre le Restau d'Application et son vestiaire- sanitaires du RA (1 fille, 1 garçon) ; les élèves en Cuisine attendent dans la cour d'honneur le passage aux vestiaires hôtellerie (2 filles, 2 garçons)

- Vestiaires EPS non accessibles

- Les parents et personnes extérieures : si indispensable, sur autorisation uniquement et suivant le protocole.

Sortie de l'établissement

Les sorties de l'établissement ne sont pas autorisées

- Sortie des externes 11h30, rentrée 13h55
- Sortie à la fin de la journée de cours pour les élèves qui ne prennent pas le bus
- Les élèves attendent l'arrivée du bus dans l'espace cour réservé.

Salles de classe/ateliers

- Port du masque pour les enseignants, AESH et les élèves
- Les portes seront ouvertes tant que tous les élèves ne sont pas rentrés dans la classe, nul besoin de les toucher, elles peuvent le rester
- Pas de changement de salle de cours : les élèves restent dans la même salle et à la même place toute la semaine : ce sont les enseignants qui changent de salle
- Tables en autobus
- Rappel : aucun échange d'objets personnels
- Autorisation d'aller aux toilettes pour désengorger les sanitaires aux récréations, avec application des règles et gestes barrière. L'enseignant vérifie que l'accès est dégagé
- Sortie de la salle avec le professeur qui vérifie que le couloir est libre avant de s'engager

- Un flacon de solution hydroalcoolique est mis à disposition dans chaque salle de classe

- Les professeurs disposent d'un kit : brosse/linge tableau, (marqueurs), 2 masques « grand public », gants, visière, sachet lingettes désinfectantes
- Chaque utilisateur d'un poste de travail le désinfecte à l'aide du matériel mis à sa disposition (lingettes)
- Les claviers sont filmés pour permettre une désinfection régulière : le dernier utilisateur jette le film usagé, le premier du matin le pose
- Salle aérée... Désinfectée voir Nettoyage...
- Ateliers hôtellerie : consignes spécifiques
Douches inaccessibles
- Salles informatique/mixtes : un ordinateur sur deux est inaccessible

Cours :

8h30 /11h30 - 14h / 18h

Retour progressif :

Lycée

- Reprise des cours des élèves de 3^{ème} Prépa métiers à compter du 04 juin 2020
- Pour les autres classes reprise à compter du 08 juin, selon planning annexé.
L'organisation peut évoluer- vers un accueil accru, en fonction des élèves réellement présents.

GRETA – apprentis

Reprise des cours à compter du 03 juin

Circulation des élèves et personnels / lieux spécifiques

- Port du masque obligatoire pour tout le monde
- Les déplacements sont limités au maximum, un sens de circulation est prévu pour éviter les croisements, priorité à droite en cas
- Les déplacements des élèves sont « organisés et encadrés ». Rappel : Les élèves ne doivent pas pénétrer dans les bâtiments sans la présence d'un adulte, à fortiori stationner dans les couloirs
- Vie scolaire :
Porte d'accès maintenue ouverte- les élèves ne pénètrent pas dans le bureau, communication à travers la baie coulissante
Nombre de personnes : 1 attitrée (/ aux surfaces touchées)
Les parents ne pénètrent pas dans le lycée, l'AED peut se déplacer au portail (décharge...le parent d'élève vient avec son stylo)
- Pôle Infirmerie / Social /PsyEN:
Gel – Accès contrôlé : 1 seul élève dans l'espace accueil, les autres patientent à l'extérieur
Pendant un cours, l'infirmière vient chercher l'élève (appel tel, Pronote)
- Administration
Accès limité – Tel/mails, table pour documents, boîte aux lettres
Photocopieur : film pour désinfection, gel avant/après utilisation
Cafetière : gel avant/après utilisation + lingette désinfectante
- Salle des professeurs – hôtellerie
Ne sont pas des lieux de rassemblement (1 siège sur 2 inaccessible)
Cafetière : gel avant/après utilisation + lingette désinfectante – micro-ondes inaccessible

Chaque utilisateur d'un poste de travail le désinfecte à l'aide du matériel mis à sa disposition (lingettes) avant de le quitter

Photocopieurs : film pour désinfection, gel avant/après utilisation

Ordinateurs : film pour désinfection, gel avant/après utilisation

- Salle polyvalente :
Réservée aux réunions
- CDI/MDL/salle d'étude/ sont dans un premier temps inaccessibles
- Casiers inaccessibles

Récréations

- Elles sont organisées par groupe classe sur l'espace dédié et matérialisé dans la cour et cour d'honneur en tenant compte des règles de distanciation et des gestes barrière
- Elles sont décalées
- Les sonneries sont adaptées
- Aucun jeu collectif, aucun matériel qui passerait de main en main, ballon...
- Les bancs sont inaccessibles
- En cas de conditions climatiques inadaptées les élèves regagneront leur salle de cours et seront surveillés pas les AED en priorité et par des enseignants pour compléter.

Sanitaires

- Sur cour : 2 élèves simultanément (surveillés)
- 1 urinoir sur 2 est inaccessible
- Face à la salle polyvalente (entrée coté surveillé)
- Dans les étages : sous la surveillance des enseignants
- Au réfectoire : inaccessibles (croisement élèves)

Demi-pension

- La demi-pension n'est pas accessible aux stagiaires GRETA
- Horaires :
11h30 / 12h15
12h45 / 13h30
- La capacité d'accueil est de 30 élèves à la fois
- La capacité d'accueil est de 6 commensaux- personnels, à la fois
- Aucun repas ne sera pris ailleurs que dans la salle du réfectoire élève et la salle des commensaux
-
- Pas d'accès aux : lecteur biométrique, sèche main, micro-ondes, fontaines à eau
- Les élèves attendent les uns derrière les autres à distance chacun d'un mètre pour pénétrer dans le réfectoire, il en est de même pour les adultes
- Chaque élève et adulte doit impérativement se laver les mains à l'entrée du réfectoire.
- Le plateau est préparé et remis sur la rampe du self- couverts, verre, serviette, entrée, dessert, une tranche de pain, le plat principal est donné au passage. Menu unique
- L'eau et le pain supplémentaire sont apportés à table sur demande – pas de déplacement
- A la fin du repas, sur autorisation de se lever donnée par un adulte, chacun dépose son plateau sur l'échelle à plateaux – pas de tri
- Et se désinfecte les mains au gel hydroalcoolique (pas de retour vers lavabo) en quittant le réfectoire
- De 12h15 à 12h45 nettoyage-désinfection des tables et chaises.

Internat :

Il pourra être envisagé d'ouvrir l'internat si les moyens de surveillance et d'entretien le permettent, dans le respect du protocole sanitaire.

Cas suspects ou avérés

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Les élèves présentant ces symptômes ne pénètrent pas dans l'infirmerie sans y avoir été invités par l'infirmière

Conduite à tenir

° Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée : salle SST ou bureau du médecin permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

° Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

° Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

° Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

° Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

° Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.

° La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

° Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

° Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.

° Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

° Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Les personnes présentant ces symptômes ne pénètrent pas dans l'infirmerie sans y avoir été invitées par l'infirmière

Conduite à tenir

°Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

°Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

°Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

°Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

°Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

°La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

°Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

°Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

°Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.

°Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

-0-0-0-0-

PLANS

De masse lycée : entrées/sens de circulation, espaces dédiés aux classes dans les 2 cours

Plan de l'hôtellerie, du bâtiment D/E : circulations